



AGENCE NATIONALE POUR  
LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE  
ANME

Un engagement durable et renouvelable

# Rôle du Fond de Transition Energétique (FTE)



**giz** Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Unité Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche  
Partenaires Océan-Pôle  
et Mer Agriculture and Fisheries

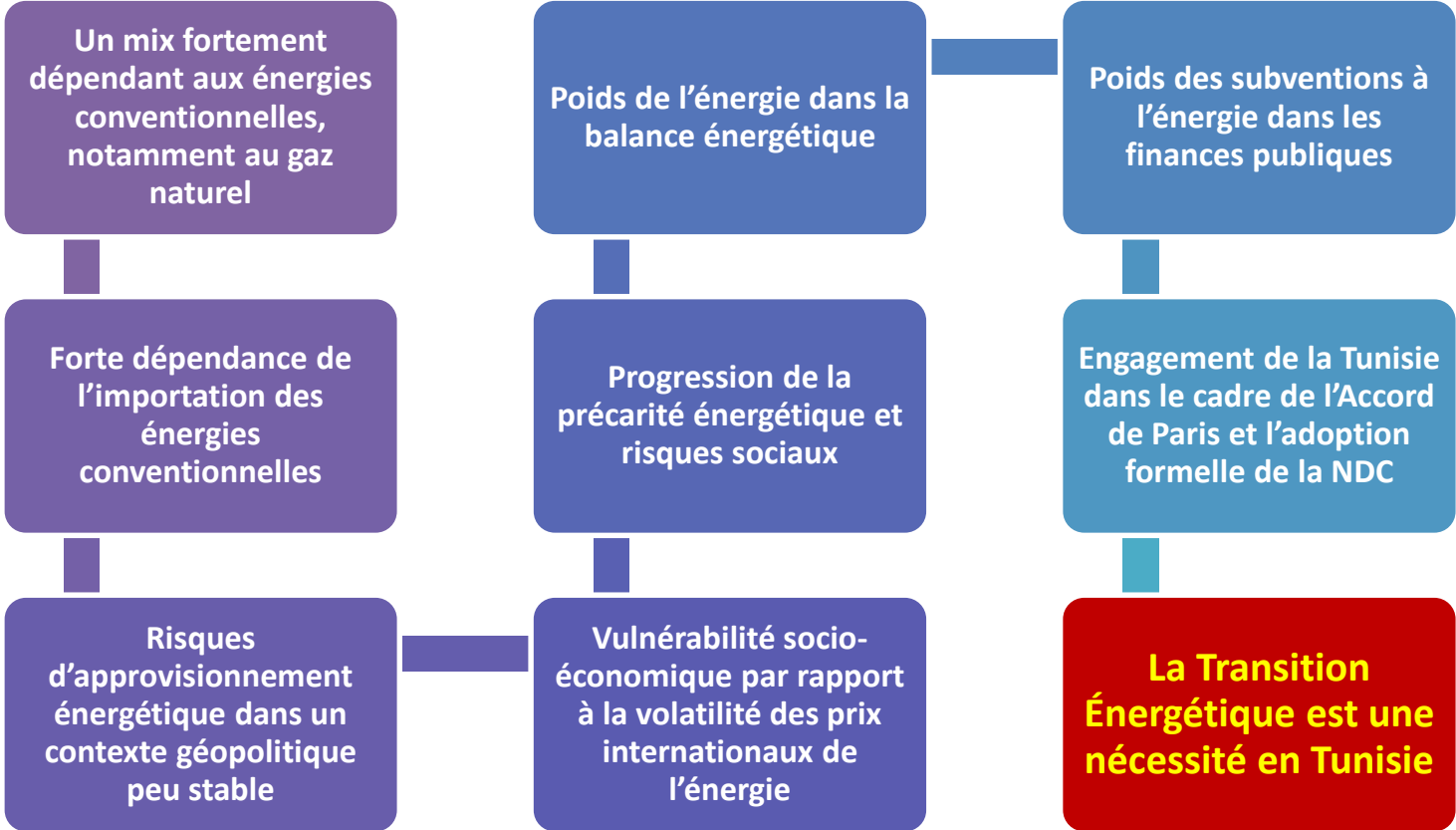


الوكالة الوطنية  
للتنظيم في الطاقة  
ANME

Le déploiement des énergies renouvelables dans les secteurs agricole et agroalimentaire : Opportunité, Durabilité

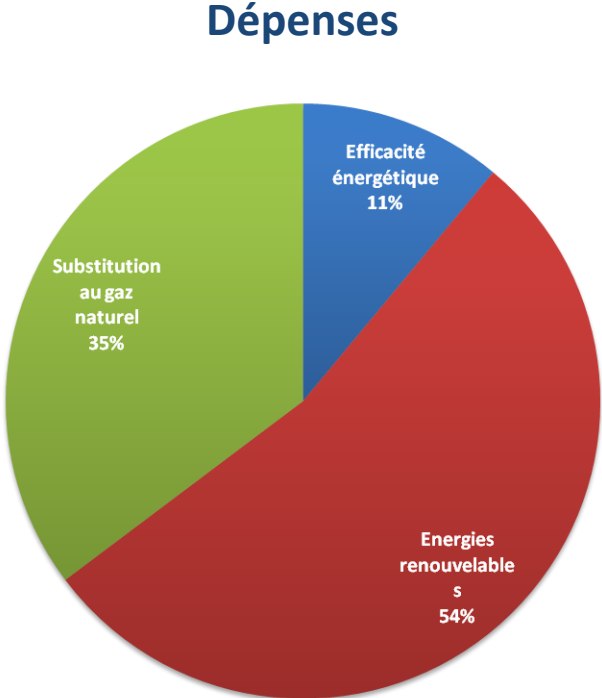
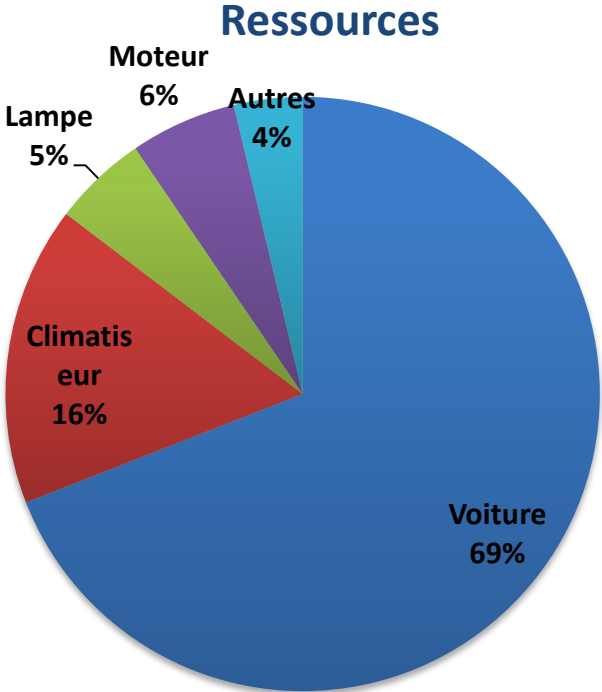
Mercredi, 1 Novembre 2017. SIAMAP. Kram







## Ressources et dépenses du FTE (2006-2016) Millions de DT



## Le FTE, un instrument fondamental de la politique de transition énergétique

### Forces

#### Toute la politique de maîtrise de l'énergie est structurée autour du FTE

- Intervention du FTE (2006-2015): 177 MDT
- Investissement total mobilisé (2006-2015): 1300 MDT
- Economie d'énergie cumulée : environ 2,7 Mtep

#### Le FTE est très rentable pour la collectivité et pour l'État

- Effet de levier pour l'Etat (2006-2011): 3
- Effet de levier pour la collectivité (2006-2011): 9

## Une logique économique de l'éligibilité des mesures aux différents modes de soutien du FTE

### Subvention

- Technologie mature et à fort potentiel en Tunisie, mais marché encore imparfait

### Crédit

- Population présentant des difficultés d'accès au crédit
- Technologies nouvelles pour lesquelles les banques sont encore réticentes par méconnaissance et difficultés d'appréciation des risques

### Fonds d'investissement

- Population cible à faible capacité de fonds propres, mais avec de fortes compétences dans le domaine
- Mesures capitalistiques
- Projet érigé en société indépendante



## Diversification des modes d'intervention, pouvant combiner

- Subvention
- Crédits concessionnels
- Prise de participation au capital

## Modes de soutien optimisés et adaptés aux différents types de mesures

- Selon la technologie
- Selon la population cible

## Élargissement de l'éligibilité des mesures

- Introduction des nouvelles actions prévues dans le cadre du plan d'action de maîtrise de l'énergie 2016-2020

## Renforcement des ressources du FTE

- Mise en application de la taxe spécifique sur la consommation d'énergie
- Financement par la coopération internationale (financement climat, etc.)

## Une bonne intégration dans les instruments de financement existants

### Maximiser l'effet de levier du FTE, pour travailler en synergie avec les instruments financiers existants

- Les banques pour le crédit
- Les SICAR pour la fonction fonds d'investissement

### Modes de soutien optimisés et adaptés aux différents types de mesures

- Un minimum de Fonds Propres du porteur du projet est exigé afin de s'assurer de son engagement et son appropriation du projet
- Un concours minimum d'une banque partenaire du FTE est exigé
- Le taux d'intérêt sur les ressources du FTE est faible pour réduire le taux de sortie final du crédit
- La subvention rentre dans le bouclage du schéma de financement
- Les banques et les SICAR partenaires sont rémunérées par une commission de gestion à définir et qui sera prise sur le FTE

Groupe de mesures éligibles	Type d'intervention du FTE
Actions de maîtrise de l'énergie <ul style="list-style-type: none"><li>• Investissement immatériel</li><li>• Investissement matériel général</li><li>• Investissement matériel spécifique</li></ul>	Prime + crédit
Projets de maîtrise de l'énergie <ul style="list-style-type: none"><li>• Création d'entreprise</li><li>• Extension énergétique d'entreprise</li></ul>	Prime + crédit + Fonds d'investissements
Programmes nationaux de maîtrise de l'énergie <ul style="list-style-type: none"><li>• Programmes réalisés par l'Etat ou les collectivités locales</li></ul>	Intervention personnalisée



## Actions de maîtrise de l'énergie : **Investissement immatériel**

Investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
Audit énergétique, Audit énergétique sur plan, Consultation préalable	70%	30 kDT	-
Etudes de faisabilité	70%	30 kDT	-
Accompagnement et assistance technique	70%	70 kDT	-
Etudes territoriales réalisées par les collectivités locales	70%	200 kDT	-
Autres investissements immatériels	70%	70 kDT	-

## Actions de maîtrise de l'énergie : **Investissement matériel**

Investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
Projet de démonstration	50%	100 kDT	200 kDT
Système de gestion de l'énergie	40%	100 kDT	80 kDT
Construction, extension & rénovation énergétique des bâtiments	30%	200 kDT	400 kDT
Production du froid à partir du gaz naturel	30%	100 kDT	200 kDT
Stockage du froid	30%	100 kDT	200 kDT
Production du biogaz	30%	50 kDT	100 kDT
Station de diagnostic moteur	20%	6 kDT	-

## Actions de maîtrise de l'énergie : **Investissement matériel**

investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
PROMO-ISOL: Isolation des toitures de logements existants		8 DT/m <sup>2</sup>	2,4 kDT
PROMO-ISOL: Isolation des toitures de logements en cours de construction		6 DT/m <sup>2</sup>	2,4 kDT
PROSOL: CES Individuel (stockage < 300 litres et capteur 1- 3 m <sup>2</sup> )		200 DT/syst	-
PROSOL: CES Individuel (stockage > 300 litres et capteur 4- 7 m <sup>2</sup> )		400 DT/syst	-
PROSOL: CES collectif	30%	250 DT/m <sup>2</sup>	-

## Actions de maîtrise de l'énergie (Autoproduction EnR): Investissement matériel

investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
PROSOL-ELEC Résidentiel		1,2-1,5 kDT/KWc (3 kDT/projet)	-
PROSOL-ELEC Non Résidentiel		1,2-1,5 kDT/KWc (5 kDT/projet)	-
Énergies renouvelables non connectées au réseau		1 à 6 kDT/KW (50 kDT/projet)	100 kDT
Autres investissements matériels	20%	200 kDT	-



## Projets maîtrise de l'énergie : **Création & extension d'entreprise**

### Projets d'autoproduction EnR

	<b>Création</b>	<b>Extension</b>
Plafond d'investissements éligibles	4 MDT	3 MDT
Part minimale de l'autofinancement dans l'investissement	40% (y compris la prime et la dotation ou participation)	30% (y compris la prime et la dotation ou participation)
Fonds d'investissements (dotation remboursable) 12 ans avec 5ans de grâce et taux fixe de 3%	60% de l'autofinancement pour les projets <2MD 60% du capital avec un apport propre minimal de 10% de l'autofinancement	
Fonds d'investissements (Participation au capital)	60% du capital avec un apport propre minimal de 10% du capital et un participation SICAR de 10%	
Prime aux investissements matériels	10% (200 kDT)	
Prime aux investissements immatériels	Mêmes primes que les actions de ME	
Crédit 7ans avec 2 ans de grâce et taux fixe de 5%	-	35% (plafond 600 kDT cogénération & ER et 350 kDT autres projets ne dépassant pas 1 MDT)



AGENCE NATIONALE POUR  
LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE  
**A N M E**

Un engagement durable et renouvelable



Siège Social

Cité Administrative Montplaisir, Avenue de  
Japon B.P.213

Tél. : (+216) 71 906 900

Fax : (+216) 71 904 624 / (+216) 71 908 241

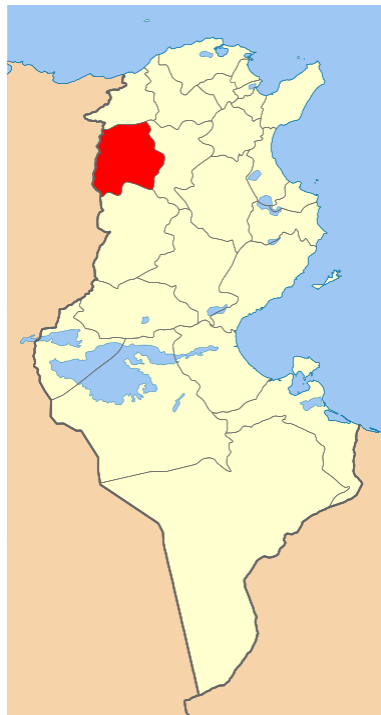
Email : [boc@anme.nat.tn](mailto:boc@anme.nat.tn)

Kef

En face du Centre Sectoriel de Formation  
Professionnel 7121 le Kef - BP 55.

Tél : 78 228 515 / 78 227 408

Fax : 78 229 19



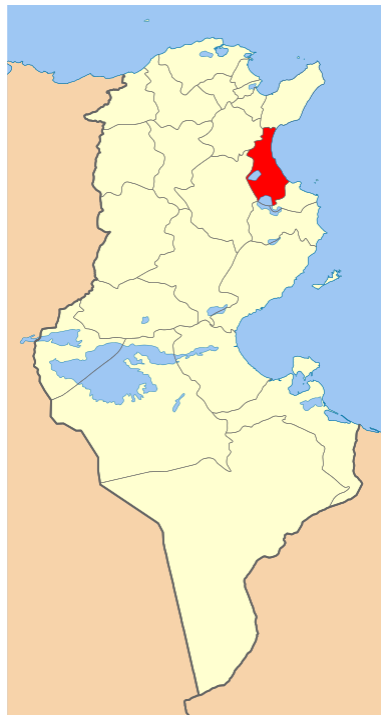
AGENCE NATIONALE POUR  
LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE  
**A N M E**

Un engagement durable et renouvelable



AGENCE NATIONALE POUR  
LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE  
**A N M E**

Un engagement durable et renouvelable



Sousse  
Zone Touristique - Kantaoui - 4000 Sousse.  
Tél : 73 371 800  
Fax : 73 371 802



Sidi Bouzid  
Rue Ahmed Tlili - Cité de la Lumière de  
l'Ouest Sidi Bouzid 9100.  
Tél : 76 621 260 / 76 622 260  
Fax : 76 620 260



AGENCE NATIONALE POUR  
LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE  
**A N M E**

Un engagement durable et renouvelable





AGENCE NATIONALE POUR  
LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE  
**A N M E**

Un engagement durable et renouvelable



Sfax

Immeuble Caisse de Prêts et de Soutien des Collectivités  
Locales – 3<sup>ème</sup> étage, Place de Grenoble,  
Rue Ahmed Aloulou 3000 Sfax.

Tél : 74 415 177

Fax : 74 415 175



AGENCE NATIONALE POUR  
LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE  
**A N M E**

Un engagement durable et renouvelable



Gabès  
186, Av. Hbib Bourguiba - Gabès 6000.  
Tél. : 75 275 423 / 75 275 442  
Fax : 75 275 442



AGENCE NATIONALE POUR  
LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE  
**A N M E**

Un engagement durable et renouvelable

---

Email: [karim.nefzi@anme.nat.tn](mailto:karim.nefzi@anme.nat.tn)

Site Web: [www.anme.nat.tn](http://www.anme.nat.tn)

T: [71 906 900](tel:71906900)

F: [71 904 624](tel:71904624)